**Candidater aux appels à projet du partenariat européen**

**Driving Urban Transition (DUT)**

**1. Le principe de la démarche**

**Le partenariat *Driving Urban Transitions*** (DUT) s'appuie sur les réalisations de l'initiative de programmation conjointe (JPI) Urban Europe créée en 2010 pour **relever les défis urbains** mondiaux, avec l'ambition de **développer un pôle européen de recherche et d'innovation (R&I) sur les questions urbaines** et de créer des solutions européennes au moyen d'une recherche coordonnée.https://jpi-urbaneurope.eu/driving-urban-transitions-to-a-sustainable-future-dut/

[https://www.horizon-europe.gouv.fr/**le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111**](https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111)**).**

Les défis sont regroupés en trois thèmes appelés "Transition Pathways": Les quartiers à énergie positive, la ville en 15 minutes et les économies urbaines circulaires.

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel seront financés directement par les agences de financement nationales/régionales des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni.

Chaque proposition doit impliquer, **au minimum, trois partenaires de trois pays figurant sur cette liste** et pouvant prétendre à un financement par leur agence de financement nationale/régionale respective. **La valeur ajoutée de la collaboration transnationale doit être clairement indiquée.**

**2. Qui peut candidater ?**

Les candidats sont définis comme des organisations/institutions/entreprises (c**'est-à-dire des entités juridiques)** qui demandent un financement. Les demandeurs peuvent être :

* les organismes de recherche (universités, collèges universitaires, instituts de recherche ou autres entités ayant des activités de recherche). L’appel est ouvert à un large éventail de disciplines scientifiques et accueille les approches interdisciplinaires. Il vise à soutenir un large éventail de propositions, de la recherche à l'innovation et à la mise en œuvre. Un chercheur principal (CP) sera défini comme la personne qui est le chercheur principal d'un candidat[[1]](#footnote-1).
* les entreprises et les organisations commerciales,
* les autorités gouvernementales urbaines[[2]](#footnote-2) (telles que les institutions gouvernementales régionales et locales, les municipalités et les organisations municipales, les autorités municipales, les administrations publiques urbaines et les fournisseurs d'infrastructures et de services),
* les consommateurs et les représentants de la société civile (par exemple, les organisations locales et communautaires, les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les représentants des citoyens, etc.)

**Le candidat principal** est l'organisme responsable de la coordination et de la gestion du projet (c'est-à-dire le coordinateur du projet). Il sera le point de contact avec le secrétariat de l'appel DUT au nom de l'ensemble du consortium et est responsable de la gestion administrative de l'ensemble du projet.

**Les co-candidats** sont des candidats autres que le candidat principal, éligibles pour un financement par une agence de financement. Il peut y avoir plus d'un co-candidat par pays participant. S'il y a plus d'un co-candidat d'un pays, l'un d'entre eux doit être identifié comme le Point de contact national.

**Les partenaires de coopération** sont des partenaires qui ne sont pas éligibles pour un financement par les agences de financement mais qui peuvent être inclus dans un projet en tant que partenaires de coopération.

**3. Ce que doit comporter la candidature : savoir ce que l’on veut et comment y parvenir**

Le formulaire de réponse vous demandera de décrire les objectifs, la portée et les thèmes de l'appel, les règles de participation et les procédures d'élaboration des propositions et de mise en œuvre des projets.

**Les travaux de recherche menés** **doivent être avoir des résultats tangibles sur les prises de décision** (y compris les sphères publiques et privées ainsi que les communautés) et les innovations (technologiques, organisationnelles et institutionnelles ainsi que sociales) des impacts sur la transformation des modèles en place .

Les propositions doivent être clairement présentées :

• *comment les parties prenantes seront engagées et contribueront au projet* et seront impliquées dans la diffusion et l'utilisation des résultats ;

• *leur plan de communication et de diffusion à grande échelle de leurs produits et résultats*, et décrire leur stratégie d'utilisation à plus long terme des résultats du projet ;

**4. Une orientation vers la recherche ou vers l’innovation**

DUT est là en complémentarité avec la mission Ville pour stimuler les transformations urbaines nécessaires et urgentes. (<https://www.horizon-europe.gouv.fr/mission-villes-intelligentes-et-neutres-en-carbone-30228>)

*L'objectif pour les trois piliers thématiques* est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations pour les villes dans des contextes de co-création, reconnaissant les différents contextes urbains et se concentrant sur la transférabilité.

Deux axes « recherche » et « innovation » sont possibles sans les considérer comme contradictoires mais plutôt comme un continuum sachant que la plupart des projets seront probablement un mélange des deux.

**Toutefois,** les candidats sont invités à identifier et à indiquer laquelle des approches suivantes est la plus adaptée à leur projet, en fonction de l'objectif principal de leur proposition :

➢ **une "approche plus orientée vers la recherche" (ROA)** pour soutenir les projets visant à produire des connaissances, à analyser des données, à mieux comprendre et modéliser des phénomènes et à développer une expertise et des outils qui seront utiles aux parties prenantes, aux praticiens et aux décideurs politiques. Cette orientation accueille des propositions principalement axées sur la **recherche stratégique [[3]](#footnote-3) et/ou appliquée** ;

➢ **une "approche plus orientée vers l'innovation" (IOA)** pour soutenir les projets visant à développer ou à améliorer des solutions pratiques et opérationnelles - technologiques et organisationnelles - pour les entreprises, les collectivités locales et les autorités chargées du transport urbain et de l'aménagement urbain, ainsi que la gestion et l'expérimentation de ces solutions. Cette orientation R&I (appelée IOA moving forwards) accueille des propositions principalement axées sur la **recherche appliquée[[4]](#footnote-4) et l'innovation** ;

Alors que la recherche urbaine stratégique et la recherche urbaine appliquée sont toutes deux axées sur la production de connaissances, "l’innovation urbaine et sa mise en oeuvre" promeuvent la création ou l'avancée réelle vers de nouvelles politiques, pratiques, services, produits ou processus - tels que des systèmes intégrés, des outils, des services et des données – de manière à ce que les premiers impacts aient déjà lieu pendant la phase du projet. Les initiatives doivent donc être axées sur l'expérimentation, les tests, la mise en œuvre, l'évaluation et la diffusion des résultats, et sont toujours menées en étroite collaboration avec les parties prenantes.

**5. Les impératifs à ne pas oublier ou sous-évaluer**

* Prendre en compte les besoins des utilisateurs
* Les projets doivent adopter une approche transdisciplinaire et de préférence co-créative dès les premières étapes
* Les projets doivent s'appuyer sur les connaissances et les expériences acquises sur le même sujet dans le cadre de programmes de R&I européens, nationaux et régionaux antérieurs. À cet égard, il est nécessaire d'indiquer comment les projets se positionnent par rapport à l'état de l'art décrit.
* Intégrer des considérations de diversité dans les propositions soumises, ce qui implique la prise en compte les populations sous-représentées dans les recherches prévues, et le cas échéant la question du genre.
* Apporter une attention particulière à la diversité et de l'équilibre entre les sexes dans la composition du consortium, mais aussi de l'inclusion de perspectives et d'analyses de la diversité dans les activités de R&I.
* La collaboration mentionnée doit pouvoir montrer comment le transfert des connaissances, et des ressources est prévu. La valeur ajoutée du consortium transnational doit être démontrée clairement.
* La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois.

**6. Une dimension européenne à rappeler**

Les villes et les zones urbaines sont au coeur des transformations nécessaires pour que l'Union européenne (UE) atteigne les objectifs de l'accord vert européen (EGD) et remplisse les engagements liés aux objectifs de développement durable (SDG) de l'Agenda 2030 des Nations unies (ONU), au nouvel agenda urbain d'ONU-Habitat, à l'agenda urbain de l'Union européenne, à l'accord de Paris et au soutien du mouvement New European Bauhaus (NEB).

Il est utile de rappeler dans les travaux menés, en quoi ils répondent à des objectifs de chartes ou conventions européennes mentionnées ici pour exemple.

**7. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques**

Pour chaque pilier thématique, plusieurs sujets sont définis. Le contexte, les problèmes et les opportunités qui définissent chaque sujet sont présentés, en des termes **qui visent à inspirer des idées de recherche et d'innovation,** **ainsi que des exemples de résultats et d'effets attendus** qui peuvent être traités soit par l'approche orientée vers la recherche, soit par l'approche orientée vers l'innovation.

**7.1 Positive Energy District**

Les PED reposent sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, la production (locale) d'énergie à partir de sources renouvelables et la flexibilité énergétique, et seront connectés de manière synergique au système énergétique national et européen. L’***approche intégrative réclamée*** comprend des perspectives technologiques, MAIS AUSSI spatiales, réglementaires, juridiques, financières, environnementales, sociales et économiques.

Contact :

Anne GRENIER, ADEME (anne.grenier@ademe.fr)

**7.2 15 minutes City**

Le 15mC cherche à établir ***des quartiers intégrés et à usage mixte au sens large,*** ce qui est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports et de la logistique. Le 15mC veut *tenir compte de la diversité des modes de vie contemporains,* y compris sur les aspects numériques, et favoriser des villes climatiquement neutres, vivables et inclusives.

L'objectif est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations dans des contextes de co-création.

Cette approche se lit parfaitement dans le premier appel à projet : **Renforcer la mixité des fonctions et services urbains**

La capacité d'accueillir des services et la mixité des fonctions dans un quartier, sont des conditions préalables essentielles à cette ville des courtes distances. Les villes ont redoublé d'efforts pour revenir sur la séparation ancienne des fonctions dans différentes parties de la ville. Il reste à repenser le rôle et l'intégration des services et des institutions dans le tissu urbain, en prenant en compte l’apport du numérique. Les projets qui explorent les tendances actuelles et les divers besoins sociaux, sont encouragés tout comme les projets qui remettent en question les cadres juridiques et l'environnement réglementaire. Il s’agit de ré-imaginer de nouveaux systèmes de gouvernance, de nouvelles alliances de parties prenantes et des modèles commerciaux innovants afin d'améliorer et de mettre en oeuvre la combinaison de fonctions et de services urbains. Compte tenu de la nature multidisciplinaire de ce thème, *les projets doivent prendre en compte, intégrer et relier différents groupes de la société (urbaine), des administrations municipales, des entreprises et des citoyens par des méthodes de co-création.*

**Les approches novatrices** sont ainsi fortement favorisées. **Le point de départ de ces recherches se situe au niveau du quartier, mais peut également atteindre une perspective systémique au niveau de la ville ou de la métropole.** La recherche d'approches et de procédures visant à réactiver les espaces sous-utilisés et vacants pour la production, le commerce et les services, et l’expérimentation de services ambulants dans les zones à faible densité et les banlieues, sont également encouragées.

Contacts :

Ministères (cf. plus bas)

**7.3 Le Circular Urban Economies Transition Pathway (CUE)**

Ce pilier vise à soutenir la planification et la conception d'espaces urbains inclusifs soutenus par des flux de ressources circulaires. **La circularité ne doit pas être perçue comme un objectif en soi, mais plutôt comme un outil permettant d'atteindre l'objectif de transitions urbaines durables.** Il encourage dès lors la conception d’une multitude d'outils et d'approches qui combinent les efforts *visant à accroître l'efficacité des ressources* urbaines et l'habitabilité afin de relever un certain nombre de défis. Il s’agit ainsi de répondre à la question de l’efficacité des outils numériques, et de leur application, pour faciliter le partage des ressources urbaines et la circularité sans exclure aucun groupe social ; à la question de l’équilibre entre mesures incitatives et dissuasives et enfin à la question de la conception et d’une mise en œuvre juste des mesures de partage des ressources et de circularité.

Contacts :

Anne RUAS, ANR (Anne.ruas@agencerecherche.fr)

Nadège BOUQUIN, ANRT (bouquin@anrt.asso.fr)

*Un évènement d’information du le pilier CUE aura lieu le 01 juin 2023 en visioconférence et présentiel (cf. site du Pin Ville)*

**8. Des modalités de financement nationales pour les acteurs nationaux**

Chaque agence de financement nationale/régionale fournira les fonds directement à ses bénéficiaires éligibles, conformément aux règles et règlements des agences.

Pour la France, le financement par appel (1 appel / an) est de 3 millions d’euros par l’ANR et 1 million d’euros par l’ADEME.

Le financement ne transite pas par l’Europe et suit les règles habituelles nationales. Les parties prenantes peuvent être associées au projet en tant que partenaires à part entière (notamment pour les propositions de R&I), ou en tant que partenaires de coopération associés qui ne reçoivent pas directement de financement mais peuvent contribuer au projet sous diverses formes (comité de pilotage, conseiller, fournisseur de données...).

Contacts :

Pour plus d’informations sur ces sujets de modalités de participation y compris sur les questions d’éligibilité aux financements de ces deux agences, prendre contact avec :

Pascal BAIN, ANR (pascal.bain@agencerecherche.fr) et Nicolas PAULIEN, ANR (nicolas.paulien@agencerecherche.fr)

Anne VARET, ADEME (anne.varet@ademe.fr)

**9. Les critères d’évaluation**

Les pré-propositions déclarées éligibles selon les critères transnationaux et nationaux/régionaux seront évaluées par un panel d'experts internationaux reconnus. Chaque pré-proposition sera évaluée par au moins trois membres du panel d'experts.

La procédure d'évaluation des propositions est conçue pour tenir compte du positionnement plus ou moins opérationnel de la recherche, des objectifs et des attentes. Certains sous-critères diffèrent si le projet est plus axé sur la recherche ou sur l'innovation, et un ajustement est également prévu dans l'évaluation entre une expertise académique et une expertise plus pratique.

**Les critères pour les pré-propostions** :

a) **La formalisation du projet (5 points)** : Clarté et pertinence des objectifs, Crédibilité de l'approche proposée et solidité du concept, Valeur ajoutée de la coopération transnationale/

*Sous critère recherche* : originalité et contribution à de nouvelles connaissances

*Sous-critère innovation* : caractère innovantes

**b) Impact et engagement des utilisateurs (5 points)** : Pertinence par rapport aux thèmes de l'appel ; Intégration de la diversité et des perspectives de genre dans le plan et les objectifs du projet, le cas échéant ; Engagement des parties prenantes (par exemple, les communautés, les villes, les décideurs politiques, les régulateurs, les ONG ou l'industrie).

*Sous critère recherche :* potentiel sur des informations à caractère sociétal

*Sous-critère innovation* : potentiel de marché du projet.

**c) Qualité et efficacité de la mise en œuvre du projet (5 points) :**  Composition, qualité et adéquation de l'expérience et de l'expertise du consortium pour atteindre les objectifs du projet (y compris l'interdisciplinarité, la collaboration intersectorielle et les aspects de co-création, le cas échéant) ; Complémentarité et équilibre des contributions substantielles des partenaires du consortium ; Faisabilité et adéquation du calendrier ; Rapport qualité-prix global (les coûts sont réalistes et raisonnables par rapport à l'ambition du projet, aux résultats et à l'impact attendu).

Le système de notation seront attribués par critères principaux de 0 à 5

**10. Calendrier**

Le calendrier est à définir par le partenariat ultérieurement.

Si l’appel 2023 suit globalement le calendrier 2022, ce qui est probable, il est attendu un processus de dépôt en deux phases :

➢ l'appel à pré-propositions sera ouvert à l’été 2023 pour être clôturé vers novembre 2023

➢ pour les candidats retenus suite à la pré proposition, ceux-ci seront invités à entrer dans la deuxième phase de la procédure entre ~ mars 2024 et ~ mai 2024.

**Aucune modification fondamentale initiée par les seuls candidats entre la pré-proposition et la proposition complète ne sera acceptée**. A savoir :

* les objectifs du projet énoncés dans la pré-proposition ne peuvent être modifiés,
* le demandeur principal (et son IP) doit rester le même, sauf en cas de force majeure,
* le consortium (co-candidats) doit rester le même (à l'exception des possibilités d'élargissement autorisées explicitement par le secrétariat de l'appel, voir section 4.1),
* seuls des changements mineurs sur la demande de financement par agence de financement peuvent être autorisés (sauf dans le cas de l'ajout de partenaires d'élargissement).

**Pour la construction de partenariats,** vous pouvez utilement vous appuyer sur les réseaux des universités et des laboratoires de votre territoire, sur les pôles de compétitivité, sur le Matchmaking B2 de DUT qui aura probablement lieu une fois l’appel ouvert, le groupe miroir français  <https://www.pinville.fr/groupe-miroir/presentation/> et le PIN Ville.

Un évènement d’information du le pilier CUE aura lieu le 01 juin 2023 (cf. site du Pin Ville)

**Plus d’informations :**

* Sur le programme Horizon Europe : https://www.horizon-europe.gouv.fr/
* Sur les partenariats, dont DUT :
	+ https://www.horizon-europe.gouv.fr/partenariats-dans-horizon-europe-24144
	+ https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-partenariats-du-cluster-5-27788
	+ https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111
	+ https://dutpartnership.eu/

**Contacts Ministères :**

*Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des territoires (MTECT)*

Alexander SCHRAGE, CGDD, alexander.schrage@developpement-durable.gouv.fr

*Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la recherche (MESR)*

Pierre PACAUD, DGRI, pierre.pacaud@recherche.gouv.fr

1. Un chercheur principal (CP) ne peut participer qu'à un maximum de deux propositions , et une seule fois en tant que CP d'un demandeur principal [↑](#footnote-ref-1)
2. Les consortiums doivent inclure au moins une autorité gouvernementale urbaine (ville, municipalité ou entité fournissant des services urbains clés), soit en tant que candidat principal, soit en tant que co-candidat, soit en tant que partenaire de coopération. [↑](#footnote-ref-2)
3. La "recherche urbaine stratégique" est définie comme des activités de recherche motivées par le désir de connaître, de comprendre et d'expliquer le fonctionnement et l'interaction des villes dans tous les domaines et secteurs. Selon cette définition, la recherche stratégique urbaine englobe des approches qualitatives et quantitatives, et des exemples peuvent être trouvés dans toutes les disciplines universitaires. [↑](#footnote-ref-3)
4. La recherche urbaine appliquée concerne la manière dont les responsables municipaux, les citoyens, les praticiens et d'autres personnes peuvent influencer et interagir avec une ville, dans le but de l'améliorer ou de l'adapter à certains égards. Dans la recherche urbaine appliquée, il est possible d'impliquer des citoyens et des représentants d'institutions non universitaires (ONG, organisations de citoyens, entreprises, autorités publiques...) dans les projets, afin d'apporter le point de vue des praticiens et de coproduire des connaissances pertinentes pour les utilisateurs. [↑](#footnote-ref-4)